

COMMUNE DE NOTRE DAME DE L'ISLE

Département de L'Eure

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant approbation par l'organe délibérant.

Par arrêté n° 14/2019 du 08/03/2019, le maire de la commune de Notre Dame de l'Isle a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Notre Dame de l'Isle.

Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire de la commune de Notre Dame de l'Isle, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le Plan Local d'Urbanisme de Notre Dame de l'Isle éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Monsieur le Président du tribunal administratif de Rouen a désigné M. Jean-François BARBANT, gestionnaire en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Notre Dame de l'Isle du **8 avril 2019 à 9h00** au **11 mai 2019 12h00** inclus, soit pendant 34 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Notre Dame de l'Isle les :

- **Mercredi 17 avril 2019 de 9h à 12h**
- **Vendredi 26 avril 2019 de 16h à 19h**
- **Samedi 11 mai 2019 de 9h à 12h**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.notre-dame-de-lisle.fr et en mairie de Notre Dame de l'Isle aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- par courrier à l'attention de Monsieur Jean-François BARBANT, gestionnaire en qualité de commissaire enquêteur, Mairie 35, rue de l'église 27940 NOTRE DAME DE L'ISLE
- par courriel à l'adresse suivante : plu@notre-dame-de-lisle.fr

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- - Le projet de PLU
- - Les avis émis sur le projet par les personnes publiques associées

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, sur le site internet de la commune et à la préfecture de L'Eure pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.